



# LA NORME ET LA RÉGLEMENTATION

## ⚠ | RÉTRO-RÉFLEXION : QUAND LA CLASSE 2 EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

### En agglomération :

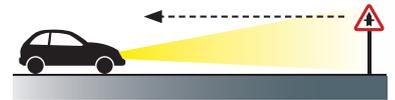
- Pour tous les panneaux :
    - sur portiques, potences, hauts-mâts ;
    - sur voies au-dessus de 70 km/h.
- Arrêté du 30 janvier 1992. Art. 13.

### En rase campagne :

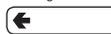
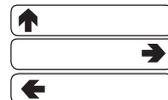
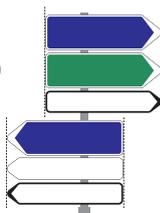
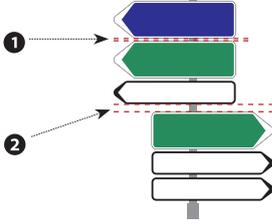
- Pour tous les panneaux implantés au-dessus de 2 mètres.

### Sur autoroute ou route à grande circulation :

- Pour tous les panneaux.

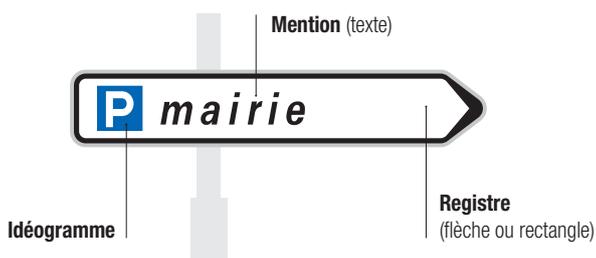


## ⚠ | 5 RÈGLES D'OR POUR UNE SIGNALISATION RÉGLEMENTAIRE

RÈGLE 1	RÈGLE 2	RÈGLE 3	RÈGLE 4	RÈGLE 5
<p><b>6 mentions maximum</b> sur un même ensemble et ce quel que soit le nombre de directions signalées.</p> 	<p><b>4 mentions maximum</b> d'une même couleur par direction signalée.</p> 	<p><b>Ordre des registres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La direction :</b> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>Tout droit</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>À droite</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>À gauche</p>  </div> </div> </li> <li>• <b>La couleur des registres (bleu - vert - blanc) :</b> deux registres bleus de directions opposées sont présents sur un même ensemble, alors, la priorité va à l'ensemble des registres dont la direction indique la droite.</li> <li>• Un seul registre bleu est présent dans l'ensemble directionnel, alors, la priorité va à l'ensemble des registres où le registre bleu est présent.</li> <li>• Le type de lettrage pour des registres d'une même couleur           <div style="margin-left: 20px;"> <p>L1 <b>COUËRON</b></p> <p>L4 Majuscule <b>PROCÉ</b></p> <p>L4 Maj + min <b>P mairie</b></p> </div> </li> </ul>	<p><b>Alignement vertical des talons et des points de flèches</b></p> <p>Type D43</p>  <p>Type D20</p> 	<p><b>Interdistances entre registres</b></p> <p>• <b>Calcul de l'interdistance</b></p>  <ol style="list-style-type: none"> <li>Entre panneaux concernant une même direction : <math>Hb \cdot 4</math> environ.</li> <li>Entre panneaux concernant des directions différentes : <math>Hb \cdot 2</math> environ.</li> </ol> <p>*Hb : hauteur de base</p>

## ⚠ | LEXIQUE D'UN ENSEMBLE DIRECTIONNEL

### Panneau + mât = ensemble directionnel



## 🗨 | CONSEILS D'IMPLANTATION

« La signalisation de direction, y compris celle concernant les lieux publics est de la responsabilité du gestionnaire de voirie. »  
Arrêté du 7 juin 1977 - Art. 15.

# ▲ | SIGNIFICATION DES COULEURS/CARACTÈRES ET CARTOUCHES À UTILISER

## LA COULEUR DES PANNEAUX ET LES TYPES DE CARACTÈRES À UTILISER

Types de panneaux	Types de caractères	Principaux domaines d'emploi
	L2 L4	- Sur le domaine autoroutier. - Sur le domaine routier, au carrefour de raccordement. - Sur le domaine routier pour les panneaux de rabattement vers l'autoroute.
	L2 L4	Signalisation des agglomérations et autres pôles générateurs de trafic qui ont été définis pour les reliefs.
	L2 L4	Indication de direction à caractère temporaire ou d'exploitation.
	L1 L4	Dans les autres cas.
	L5	- Panneaux d'animation sur autoroute. - Panneaux d'informations culturelles et touristiques.
	L4	
	L5	Panneaux de localisation d'entrée de région ou de département.

## LES CARTOUCHES

	Type	Domaine d'emploi
	E 41	<b>Cartouche à fond vert</b> , caractérisant le réseau européen.
	E 42	<b>Cartouche à fond rouge</b> , caractérisant les routes et autoroutes du réseau national.
	E 43	<b>Cartouche à fond jaune</b> , caractérisant le réseau départemental.
	E 44	<b>Cartouche à fond blanc</b> , caractérisant le réseau communal ou rural.
	E 45	<b>Cartouche à fond vert</b> , caractérisant le réseau forestier.

## LES CARACTÈRES ET LEUR HAUTEUR

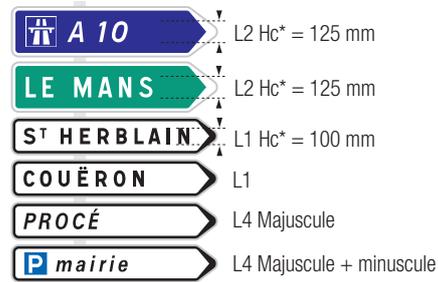
La hauteur des caractères est fonction du lieu d'implantation et de la vitesse autorisée.

- On distingue 4 types de caractères : L1, L2, L4 et L5 (voir tableau ci-contre).

Un caractère peut être :

- une lettre (y compris les accents)
- un signe (trait d'union, parenthèses, point...)
- un chiffre
- une abréviation courante (s/, s/s)

### Panneau type D20



\* Hc : Hauteur de caractère

Vitesse autorisée (en km/h)		≤ 50	70	90	110	130
Hc en mm	Voiries à caractéristiques autoroutières ou assimilées	-	160	200	250	320
	Autres voiries	100	100	125	-	-

Pour les panneaux implantés sur portiques, potences ou hauts-mâts, la hauteur de base (Hc) minimum de caractères est de 250 mm. Pour les panneaux fixés au plafond d'un tunnel de gabarit réduit, une hauteur de base (Hb) plus réduite peut être utilisée pour les caractères des panneaux, sans pouvoir être inférieure à 160 mm.

# ▲ | LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE

Type de signalisation	SD1		SD2	SD3	
Dimensions L : longueur panneau H : hauteur sous panneau					
	L ≤ 1,20 m Sur 1 support H = 1 m	1,20 m < L ≤ 2,50 m Sur 2 supports H = 1 m	L ≤ 3,50 m Sur mât H = 2,30 m	L > 2,50 m H = 1 m	Pas de limite de longueur H = 5,50 m
Type de support	Support standard	Support standard	Mât aluminium	Support I ou support SD2	Portique, potence ou haut-mât
Implantation	Réseau à faible trafic en rase campagne		Principaux axes de RD et de RN, agglomérations	Routes importantes RD et RN, route 2 x 2 voies, autoroutes	